

PAIEMENT EN LIGNE MAINTENANT ACCESSIBLE

Plusieurs d'entre vous nous ont demandé de faire le paiement par internet à partir de leurs institutions financières.

Qui est admissible au paiement en ligne?

Tout employeur qui nous fournit un rapport mensuel soit manuellement, sur Excel ou en ligne et tous les artisans.

Quelles sont les institutions financières participantes?

- ✓ Desjardins
- ✓ Banque Nationale
- ✓ Banque de Montréal - BMO
- ✓ Banque Royale – RBC (nous apparaissions sous le nom CPA MAURICIE)
- ✓ Banque Scotia

Comment procéder pour effectuer le paiement en ligne?

Vous devez vous rendre sur le site internet de l'une des institutions financières participantes et nous ajouter comme fournisseur « Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie ».

Ensuite, vous devez inscrire votre numéro de référence qui correspond aux cinq (5) premiers chiffres de votre numéro d'établissement (ex : votre numéro d'établissement est le 99999-01, en référence vous devez inscrire 99999).

Suivez les instructions à l'écran pour remplir le reste de votre paiement en bonne et due forme.